

Séance régulière du 4 février 2008

À cette assemblée régulière tenue le quatrième jour du mois de février de l'an deux mille huit étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Clément Marcoux
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Claude Poulin
Madame Myriam Drouin*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance régulière du 7 janvier 2008 et de la séance spéciale du 28 janvier 2008 soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois s'élevant à quatre vingt dix sept mille trois cent quatorze et trente (97 314,30 \$) dont vingt trois mille six cent cinquante sept et vingt et une (23 657,21 \$) en immobilisations (remboursement de l'asphaltage de la rue Gaudreau) soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

Modification au contrat d'entretien des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT que suite à l'acquisition par la Municipalité, d'un camion de déneigement pour l'entretien de certaines rues;

CONSIDÉRANT l'entente avec les Constructions Edguy Inc. et la Municipalité pour les rues qui seront dorénavant entretenues par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2245-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les rues qui seront dorénavant entretenues par la Municipalité à compter du 1^{er} février 2008, sont les suivantes :

<i>1- Rue des Rapides, Rue du Torrent (Dév. La Chaudière)</i>	<i>.6 km</i>
<i>2- Rue Bellevue</i>	<i>.3 km</i>
<i>3- Rue Bellerive</i>	<i>.4 km</i>
<i>4- Rue du Rivage</i>	<i>.1 km</i>
<i>5-3^e Rue</i>	<i>.35 km</i>
<i>6 6^e Rue</i>	<i>.9 km</i>
<i>7-7^e Rue</i>	<i>.15 km</i>

8- Rue Lord & Avenue Simard .9 km

Total : 3.7 km

Les rues demeurant dans le contrat d'entretien avec Les Constructions Edguy Inc. sont les suivantes :

1- Sortie rang Saint-Étienne	.4 km
2- Rang Saint-Étienne	2.5 km
3- Rue Drouin	2.6 km
4- Route Carrier	5.0 km
5- Rang Saint-Henri	1.32 km
6- Rue Lemieux	.7 km
7- Rue du Lac et rue Roy	1.4 km
8- Rue Morin	.7 km
9- Rue Couture	.2 km
10- Rue Bois-Joli	.4 km
11- Rue Fillion	.4 km
12- Avenue des Îles	.4 km
13- Rue Gosselin	.19 km
14- Rue Gaudreau	.32 km

Total : 16.53 km

Engagement de deux (2) nouveaux pompiers

CONSIDÉRANT que d'après le règlement numéro 160 établissant un service de sécurité incendie, article 4, le conseil après recommandation du directeur du service de sécurité incendie, nomme les membres du service, pompiers, officiers et assistant-directeur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2246-02-08 ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement de Messieurs Frédérick Vallières et Frédérick Turmel à titre de pompiers à temps partiel pour la Municipalité de Scott.

Demande d'aide financière (AEC La Fontaine) et (La Fondation Le Crépuscule)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2247-02-08 ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott octroie un montant de 50,00 \$ à chacun des organismes qui ont fait la demande d'aide financière.

Nomination des vérificateurs pour l'année 2008 et acceptation des coûts pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2248-02-08 ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation des coûts pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 au montant de 19 600,00 \$ ainsi que la nomination des vérificateurs pour l'année 2008, soit : Lachance, Parent CA Inc.

Ouverture des soumissions pour le renouvellement des licences de chiens (année 2008).

CONSIDÉRANT la parution dans le journal Info-Scott pour la demande de soumission concernant le renouvellement des licences de chiens pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission nous est parvenue pour le renouvellement des licences de chiens pour l'année 2008;

1- Monsieur Roger Pigeon au taux de 4,50 \$ / chien

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2249-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Monsieur Roger Pigeon pour le recensement des chiens pour l'année 2008 au montant de 4,50 \$ / chien incluant les heures travaillées et les frais de déplacement.

Soumission pour la vente du tracteur Zétor 1974

CONSIDÉRANT que pour se départir de ses biens, il est obligatoire pour la Municipalité d'aller en soumissions;

CONSIDÉRANT la parution des demandes de soumission dans le journal Beauce-Nord;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissions nous sont parvenues pour l'achat du tracteur Zétor 1974;

1- Monsieur Léo-Paul Langevin, Scott, pour un montant de 2 072,00 \$

2- Monsieur Steve Gilbert, Saint-Elzéar, pour un montant de 3 626,00 \$

3- Monsieur Aurélien Roy, Scott, pour un montant de 5 201,00 \$

4- Garage Réjean Simard, Scott, pour un montant de 6 205,00 \$

5- Monsieur Jean-Guy Turmel, Sainte-Marie, pour un montant de 6 678,00 \$

2250-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Monsieur Jean-Guy Turmel au montant de 6 678,00 \$ pour l'achat du tracteur Zétor 1974 étant le plus haut soumissionnaire.

Soumission pour la vente du camion de voirie GMC 1999

CONSIDÉRANT que pour se départir de ses biens, il est obligatoire pour la Municipalité d'aller en soumissions;

CONSIDÉRANT la parution des demandes de soumissions dans le journal Beauce-Nord;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissions nous sont parvenues pour l'achat du camion de voirie GMC;

1- Monsieur Simon Groleau, Tring-Jonction, au montant de 475,00 \$

2- Monsieur Léo-Paul Langevin, Scott, au montant de 1 011,00 \$

3- Monsieur Steve Gilbert, Saint-Elzéar, au montant de 1 326,00 \$

4- Monsieur Laurent Mainguy, Beauceville, au montant de 6 100,00 \$

5- Monsieur Richard Gilbert des Camions Gilbert Inc., Beauceville, au montant de 7 550,00 \$

2251-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Monsieur Richard Gilbert des Camions Gilbert Inc., Beauceville, au montant de 7 550,00 \$ pour l'achat du camion de voirie GMC 1999 étant le plus haut soumissionnaire.

Soumission pour la vente du camion d'unité d'urgence

CONSIDÉRANT que pour se départir de ses biens, il est obligatoire pour la Municipalité d'aller en soumissions;

CONSIDÉRANT la parution des demandes de soumissions dans le journal Beauce-Nord;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissions nous sont parvenues pour l'achat du camion d'unité d'urgence;

1- Monsieur Jean-Guy Turmel, Sainte-Marie, au montant de 212,00 \$

2- Monsieur Philibert Poulin, Scott, au montant de 425,00 \$

3- Madame Lise Connelly, Scott, au montant de 525,00 \$

4- Monsieur Simon Groleau, Tring-Jonction, au montant de 575,00 \$

5- Gestion Marali (Monsieur Jean-Marc Deblois, Scott) au montant de 775,95 \$

2252-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Gestion Marali (Monsieur Jean-Marc Deblois, Scott) pour l'achat du camion d'unité d'urgence GMC 1974 au montant de 775,95 \$ étant le plus haut soumissionnaire.

Adoption des règlements du plan d'urbanisme de la Municipalité de Scott

Règlement
No. 197

Règlement numéro 197-2007

ATTENDU que suite à la consultation publique tenue sur les projets de règlement adoptés en mars 2007, la Municipalité de Scott a apporté des corrections aux différents documents de telle sorte qu'elle a jugé opportun de reprendre le processus;

ATTENDU que sont également intégrées aux projets de règlements, les récentes modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Scott adopte le projet de règlement numéro 197 relatif à l'adoption d'un règlement visant à réviser le plan d'urbanisme de la municipalité de Scott;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à certaines modifications;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2253-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Scott adopte le règlement numéro 197-2007 relatif à l'adoption du règlement du plan d'urbanisme de la Municipalité de Scott.

Adoption du Règlement de zonage de la Municipalité de Scott

Règlement
No. 198

Règlement numéro 198-2007

ATTENDU que suite à la consultation publique tenue sur les projets de règlement adoptés en mars 2007, la Municipalité de Scott a apporté des corrections aux différents documents de telle sorte qu'elle a jugé opportun de reprendre le processus;

ATTENDU que sont également intégrées aux projets de règlements, les récentes modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Scott adopte le projet de Règlement numéro 198-2007 relatif à l'adoption du règlement de zonage de Scott remplaçant le règlement de zonage actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à certaines modifications;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2254-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Scott adopte le règlement numéro 198-2007 relatif à l'adoption du règlement de zonage de Scott.

Adoption du Règlement de lotissement de la Municipalité de Scott

*Règlement
No. 199*

Règlement numéro 199-2007

ATTENDU que suite à la consultation publique tenue sur les projets de règlement adoptés en mars 2007, la Municipalité de Scott a apporté des corrections aux différents documents de telle sorte qu'elle a jugé opportun de reprendre le processus;

ATTENDU que sont également intégrées aux projets de règlements, les récentes modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Scott adopte le projet de Règlement numéro 199-2007 relatif à l'adoption du règlement de lotissement de Scott remplaçant le règlement de lotissement actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à certaines modifications;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2255-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Scott adopte le règlement numéro 199-2007 relatif à l'adoption du règlement de lotissement de Scott.

Adoption du Règlement de construction

*Règlement
No. 200*

Règlement numéro 200-2007

ATTENDU que suite à la consultation publique tenue sur les projets de règlement adoptés en mars 2007, la Municipalité de Scott a apporté des corrections aux différents documents de telle sorte qu'elle a jugé opportun de reprendre le processus;

ATTENDU que sont également intégrées aux projets de règlements, les récentes modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Scott adopte le projet de Règlement numéro 200-2007 relatif à l'adoption du règlement de construction de Scott remplaçant le règlement de construction actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à certaines modifications;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2256-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Scott adopte le règlement numéro 200-2007 relatif à l'adoption du règlement de construction de Scott.

Adoption du règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction

*Règlement
No. 201*

Règlement numéro 201-2007

ATTENDU que suite à la consultation publique tenue sur les projets de règlement adoptés en mars 2007, la Municipalité de Scott a apporté des corrections aux différents documents de telle sorte qu'elle a jugé opportun de reprendre le processus;

ATTENDU que sont également intégrées aux projets de règlements, les récentes modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Scott adopte le projet de Règlement numéro 201-2007 relatif à l'adoption du règlement des conditions d'émission d'un permis de construction remplaçant le règlement des conditions d'émission d'un permis de construction actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à certaines modifications;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2257-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Scott adopte le règlement numéro 201-2007 relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction.

Adoption du Règlement sur les permis et certificats

*Règlement
No. 202*

Règlement numéro 202-2007

ATTENDU que suite à la consultation publique tenue sur les projets de règlement adoptés en mars 2007, la Municipalité de Scott a apporté des corrections aux différents documents de telle sorte qu'elle a jugé opportun de reprendre le processus;

ATTENDU que sont également intégrées aux projets de règlements, les récentes modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Scott adopte le projet de Règlement numéro 202-2007 relatif à l'adoption du règlement sur les permis et certificats actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à certaines modifications;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2258-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Scott adopte le règlement numéro 202-2007 relatif à l'adoption du règlement sur les permis et certificats de Scott.

Adoption du Règlement sur les dérogations mineures

Règlement
No. 203

Règlement numéro 203-2007

ATTENDU que suite à la consultation publique tenue sur les projets de règlement adoptés en mars 2007, la Municipalité de Scott a apporté des corrections aux différents documents de telle sorte qu'elle a jugé opportun de reprendre le processus;

ATTENDU que sont également intégrées aux projets de règlements, les récentes modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Scott adopte le projet de Règlement numéro 203-2007 relatif à l'adoption du règlement sur les dérogations mineures actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à certaines modifications;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2259-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Scott adopte le règlement numéro 203-2007 relatif à l'adoption du règlement sur les dérogations mineures de Scott.

Nomination du pro-maire

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2260-02-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Clément Marcoux à titre de pro-maire de la Municipalité de Scott.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Clément Marcoux à 21 :30 hres.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier